

FNS SIMPLIFIÉ AVIS DE MARCHÉ

[I.](#) [II.](#) [III.](#) [IV.](#) [V.](#) [VI.](#)

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Cté de cnes du Pays de Saint-Yrieix

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 24870018900017

Code Postal : 87500

Ville : SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.e-marchespublics.com/>

Identifiant interne de la consultation : 2022-009

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Contact : NARDOT Christophe

email : c-nardot@communaute-saint-yrieix.fr

Tél : +33 555088876

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Condition de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :

Le formulaire DC1 joint au dossier dûment complété ou une lettre de candidature sous une forme libre contenant les mêmes éléments. En cas de groupement, un courrier établi par chaque co-traitant habilitant le mandataire d'une part, à les représenter tout au long des phases de consultation, d'audition et de négociation et d'autre part, de déposer et de signer l'offre au nom du groupement.

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :

La preuve d'une assurance pour les risques professionnels en cours de validité. Le formulaire DC2 joint au dossier dûment complété par chaque membre composant le groupement.

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :

Pour chaque membre composant le groupement : - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, - L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de même nature que celle du marché soumis à consultation, - Une liste des prestations exécutées au cours des trois dernières années comportant l'objet, le lieu, l'état d'avancement ou la date d'achèvement, le montant du marché et les missions réalisées par le candidat. Cette liste sera appuyée d'attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importantes. Les éléments de preuve concernant des prestations pertinentes fournis il y a plus de 5 ans seront pris en compte. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution de la prestation et précisent si elles ont été menées régulièrement à bonne fin. - Une déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limites de réception des plis : 08 Décembre 2022 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage " Le nigloo " à Saint-Yrieix-la-Perche

CPV - Objet principal : 55221000.

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage d'une capacité de 24 places pour une durée d'une 12 mois, reconductible une fois.

Lieu principal d'exécution du marché : Saint-Yrieix-la-Perche

Durée du marché (en mois) : 12

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Mots descripteurs : Prestations de services.

Section 6 : Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Le téléchargement du dossier de consultation et la remise des offres s'effectuent via le profil acheteur : www.e-marchespublics.com. Voir articles 10 à 13 du règlement de consultation